



Formation Contrôle Automobile

## Contrôle technique Poids Lourds 2. DIRECTION

### 2.1.1 VOLANT DE DIRECTION

## 2. DIRECTION

### 2.1. ORGANES DE DIRECTION

#### 2.1.1. VOLANT DE DIRECTION

Volant de direction : Organe de commande manuel utilisé par le conducteur pour diriger le véhicule.

#### **SRV/P15 - 5.1. Prescriptions générales**

Le contrôle du système de direction s'effectue par un examen visuel des éléments sans démontage de pièces.

La vérification du jeu des différents organes, du serrage des fixations, des boulons, des écrous, peut être complétée par un actionnement manuel, sans utilisation d'outillage.

Pour l'évaluation des jeux de direction autres que pivots, et le contrôle des fuites du système d'assistance, le volant de direction sera actionné alternativement de gauche à droite, si nécessaire moteur tournant.

#### **5.2. Prescriptions particulières**

5.2.1 - Volant : le contrôle sera effectué par vérification de l'élément depuis le poste de conduite du véhicule.

##### 2.1.1.1. ETAT

###### 2.1.1.1.1. **Détérioration notable | S |**

Rupture ou déformation majeure du cercle ou d'un bras

###### 2.1.1.1.2. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur du volant de direction ne rentrant pas dans le cadre du point de contrôle 2.1.1.1.1.

##### 2.1.1.3. FIXATION

###### 2.1.1.3.1. **Défaut important de fixation | R |**

Absence ou rupture de la fixation.

###### 2.1.1.3.2. **Défaut notable de fixation | S |**

Fixation détériorée, desserrage de plus d'un élément de fixation.

2.1.1.3.3. Défaut de fixation I O I

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation du volant de direction ne rentrant pas dans les points de contrôle 2.1.1.3.1. et 2.1.1.3.2.

